



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée Générale Ordinaire de notre association qui se tiendra le vendredi 17 MARS 2023 à 18 h 00 à la Salle du Pont du Buy - Rue des Trois Provinces - 19100 BRIVE**

Ordre du jour :

**Rapport moral et financier
Présentation du budget pour l'année
Rapport d'activité
Questions diverses.**

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément aux articles 12-7 et 14-6 de nos statuts.

Article 12-7 : Tout membre de l'association peut se faire représenter par un autre membre de son choix suivant un pouvoir régulièrement établi.

Article 14-6 : Le vote par procuration est autorisé avec une limitation de 3 mandats. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Pour cela, vous trouverez ci-joint un formulaire de procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Des formulaires de procuration sont également disponibles au bureau de l'association.

Je vous rappelle que ***seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale ordinaire***, en vertu de l'article 12-1 de nos statuts.

En espérant votre présence, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

**Philippe EMERIT
Président**